

ENFIN !

Noah peut trier ses pots de yaourt.



À PARTIR DE MAI 2019, tous les
emballages et papiers se trient.



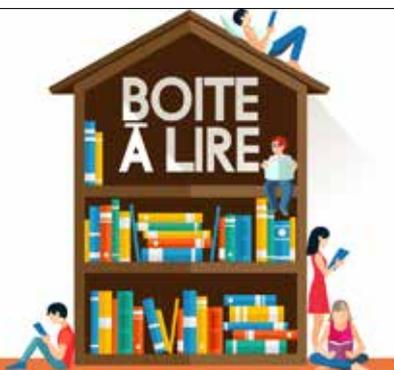
VOTRE PARTENAIRE DU TRI
cesttrifacile.fr
Comme eux engagez-vous #cesttrifacile



Mars 2019 - Imprimé sur papier recyclé



Arrêt sur image



Un projet élaboré avec amour par RECYCLIVRE!

L'avenir des livres



Nouvelles consignes de tri !

#cesttrifacile

Sur les réseaux sociaux, engagez-vous !



Bonjour à tous,

Cette année 2019 augure de nouveaux et nombreux projets au Syndicat Emeraude, impliquant chacun d'entre nous.

Comme chaque année avec l'arrivée du printemps, les propriétaires d'espaces verts vont réapprivoiser leur jardin ou potager. Cette année, le Syndicat Emeraude vous propose de découvrir ou de réapprendre des techniques de jardinage plus naturelles.

Compostage, paillage mais aussi remèdes naturels pour lutter contre les nuisibles, c'est à travers des ateliers ludiques qu'il sera possible de faire le plein d'idées.

Dans ce nouveau numéro, un dossier spécial vous présentera le grand changement de l'année, puisque les consignes de tri vont évoluer, permettant à l'ensemble des habitants de trier tous les emballages plastiques. Plus de doute possible, le geste de tri est simplifié à son maximum.

Le Syndicat Emeraude est fier de se lancer dans cette expérience, et encourage chaque trieur à réaliser ce nouveau geste de tri, qui devient un acte citoyen.

Alors, à chaque lecteur et trieur, je souhaite une belle lecture,

Gérard Lambert-Motte
Président du Syndicat Emeraude
Maire du Plessis-Bouchard
Conseiller Départemental du Val d'Oise

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- ACTUALITÉS DU SYNDICAT 4-5
- ACTUALITÉS DU TERRITOIRE 6-7



DOSSIER

- LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI 8-11



RENCONTRE AVEC

- OLIVIER LE CLECH, CITEO 12

FOCUS TRI

- LES NOUVELLES CONSIGNES EN IMAGES 14-15

Emeraude Le Mag : Publication du Syndicat Emeraude

Syndicat Emeraude - 12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-Bouchard
www.syndicat-emeraude.com
email : contact@syndicat-emeraude.com
Tel. : 01 34 11 92 92

Directeur de publication : Gérard Lambert-Motte
Rédacteur en chef : Rémy Jurion
Rédacteurs : Floriane Hurel, Lauren Drevici
Conception & réalisation : Syndicat Emeraude,
Campagne de communication : Agence Pellicam
Impression : Wagram Editions
Papier : Papier certifié PEFC
Crédits photos : Syndicat Emeraude, 126 Media, Pixabay, Canva

ARRÊT SUR IMAGE

Dans chaque numéro, découvrez l'image qui a retenu notre attention. Pour cette édition, la rédaction a souhaité partager avec vous un cliché d'un reportage réalisé l'été dernier. Parce que les images parlent mieux que les mots.

AGENTS DE COLLECTE



Retour sur le métier d'agent de collecte, aussi connu sous le nom de "ripeur". On avait envie de profiter de ce tournage à l'été 2018 pour mettre en lumière un métier souvent "boudé", et pourtant essentiel qu'est celui d'agent de collecte.

Eux, ce sont les 130 ripeurs et conducteurs poids lourds, qui sortent quelles que soient les conditions météorologiques afin de collecter l'ensemble des bacs et bornes enterrées du territoire.

Ils ont reçu une formation sur les nouvelles consignes de tri et sont préparés pour ce grand changement annoncé dans notre dossier sur l'extension des consignes de tri en page 8.

L'équipe du Syndicat Emeraude tient à les remercier pour leur implication quotidienne, et leur souhaite une bonne route pour les prochaines collectes !

BIENVENUE AU P'TIT DERNIER !

Le Syndicat Emeraude est un Syndicat de Collecte et de Traitement des déchets ménagers et assimilés. Mais pas seulement. Il a pour leitmotiv la prévention de ces mêmes déchets, ce qui signifie qu'il accompagne chacun dans la quête d'un mode de vie plus responsable, dans lequel la consommation engendrerait moins de déchets.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Emeraude édite régulièrement de nouveaux « p'tits guides », qui abordent des thématiques comme la cuisine antigaspi, le ménage au naturel, le compostage ou encore le jardinage au naturel.

Fin 2018, le syndicat a donc profité de son Forum du Zéro Déchet pour mettre à disposition le dernier paru : **le guide de la salle de bain zéro déchet**.

Un livret dans lequel on aborde sans tabou les alternatives beauté et hygiène qui permettent de limiter son impact environnemental.

Tout nouveau, tout beau, il est mis à disposition gracieusement et sur simple demande auprès du Syndicat Emeraude.

Encore mieux, la version dématérialisée est téléchargeable gratuitement sur le site : www.syndicat-embraude.com



Vous avez des remarques, des suggestions ou souhaitez échanger avec nous sur le sujet ? Une adresse : prevention@syndicat-embraude.com

Et retrouvez ou partagez l'actualité zéro déchet sur la Page Facebook du Syndicat Emeraude.

DÉCHÈTERIES MOBILES, ÉDITION 2019

En 2019, ce sont 3 sites communaux qui sont proposés aux habitants pour déposer des déchets volumineux, spécifiques, électriques, végétaux,... à deux pas de chez vous !

Déchèterie Mobile d'Andilly

Parking au 73, route de la Croix Blanche

Samedi 1^{er} juin 2019 de 9h à 18h

Habitants d'Andilly, Margency et Montmorency

Déchèterie Mobile de Deuil-La Barre

Parking, Chemin du tour du Parc

Samedi 13 avril 2019 de 9h à 18h

Samedi 11 mai 2019 de 9h à 18h

Samedi 8 juin 2019 de 9h à 18h

Samedi 6 juillet 2019 de 9h à 18h

Samedi 14 septembre 2019 de 9h à 18h

Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 18h

Samedi 9 novembre 2019 de 9h à 18h

Habitants de Deuil-La Barre, Montmorency, Enghien-les-Bains et Montmagny

Déchèterie Mobile d'Eaubonne

Parking, Complexe sportif du Luat

Face au 66 route de Montlignon

Samedi 25 mai 2019 de 9h à 18h

Samedi 29 juin 2019 de 9h à 18h

Samedi 21 septembre 2019 de 9h à 18h

Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 18h

Samedi 16 novembre 2019 de 9h à 18h

Habitants : d'Eaubonne, Saint-Prix, Margency et Montlignon.

En bleu les dates qui proposent également une **prestation de broyage**. Apportez vos déchets végétaux et repartez avec du broyat ! Plus d'informations sur syndicat-embraude.com

ATELIERS 2019 : DU NOUVEAU !

Dans un cadre législatif en pleine (r)évolution avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée par l'Assemblée Nationale le 22 juillet 2015, le Syndicat Emeraude repense en partie ses ateliers autrefois dits "compostage". On fait le point.

Petit rappel des faits

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales, les établissements publics et l'État n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Grâce à cette même loi, plus connue sous le nom de **loi Labbé** (du sénateur qui a porté le dossier législatif), l'utilisation de produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2019 a été interdite.

Le Syndicat Emeraude dans tout cela ?

Il est important au préalable de rappeler que ceux qui possèdent encore ce type de produits peuvent venir les déposer sur la déchèterie du Syndicat Emeraude, les déchèteries mobiles ou le camion Demetox.

Par ailleurs, un mode de jardinage alternatif est possible, comme cela est expliqué dans le petit guide du jardinage au naturel. Ce nouveau guide, en libre disposition dans les locaux du Syndicat Emeraude, est accessible sur le site internet www.syndicat-embraude.com, ou sur simple demande.

Découvrez de nouveaux ateliers en 2019 !

Pour découvrir ou revoir les alternatives aux produits auparavant utilisés, de façon régulière ou plus spontanée(s), le Syndicat Emeraude propose des ateliers en immersion dans un mode de jardinage naturel.

Remèdes naturels pour protéger les plantes et arbustes du jardin, lutte contre les nuisibles type puceron, et autres limaces... Cet atelier permettra également de rappeler les fondamentaux pour réduire ses déchets comme le paillis, le broyage et évidemment le compostage.

Il est grand temps de considérer les "déchets" du jardin comme une ressource!

Ateliers gratuits

Soisy-sous-Montmorency

Atelier compostage :

Samedi 27/04 de 10h - 11h30

Samedi 22/06 de 10h - 11h30

Samedi 5 /10 de 10h - 11h30

Jardinage au naturel :

Samedi 18/05 de 10h - 11h30

Samedi 9/11 de 10h - 11h30

Lieu : Jardins Familiaux, angle rue des Molléons et rue de Pontoise

Le Plessis-Bouchard

Atelier lombricompostage :

Samedi 15/06 de 10h30 à 11h30

Lieu : Déchèterie du Plessis-Bouchard, 12 rue Marcel Dassault

Inscrivez-vous, places limitées :

par mail prevention@syndicat-embraude.com ou par téléphone au 01 34 11 92 92



ACTUALITÉS DU TERRITOIRE

ERMONT ÉTOFFE SON PARC DE BORNES TEXTILE

La commune d'Erment a permis l'implantation de 12 bornes Ecotextile sur son territoire. Une initiative prometteuse qui devrait faciliter le dépôt de textile pour les Ermontois.

En fin d'année 2018, ce sont **12 nouvelles bornes** qui ont fait leur apparition sur la commune.

Une première qui permet aux habitants de déposer à deux pas de chez eux leurs textiles usagés.

Ces textiles, encore trop souvent jetés dans le bac des ordures ménagères, vont ainsi pouvoir être réutilisés, ou recyclés.

Pour le reste, le Syndicat Emeraude s'assure que les bornes soient vidées régulièrement par la société Ecotextile qui se charge de leur recyclage. De quoi donner la fibre du tri à tous les Ermontois!

EN DÉCOUDRE AVEC LES CONSIGNES DE TRI !

- **Vêtements** : même usés, démodés, troués ou déchirés ; à condition d'être secs !
- **Linge de maison** : draps, housses de couette, serviettes ...
- **Chaussures** : (entre)lacées l'une à l'autre pour pouvoir être réutilisées !

*Une seule règle :
Bien fermer le sac, qui ne doit pas dépasser les 50 litres*



ACTUALITÉS DU TERRITOIRE



ET SI L'ON RÉÉCRIVAIT L'AVENIR DE NOS LIVRES ?

Il est temps de réécrire l'histoire des livres, qu'ils aient été lus en quelques heures ou rapidement abandonnés sur la table de chevet : ceux qui méritent tout simplement d'être partagés.

Il était une fois...

Un livre flambant neuf, quelques centaines de pages dévorées rapidement, une dernière page qui arrive bien trop vite et puis... plus rien.

Certains livres, parmi les plus chanceux, seront relus quelques années plus tard. La majorité d'entre eux resteront abandonnés et poussiéreux sur une bibliothèque bien garnie.

ou profite librement des ouvrages qui y sont déposés.

Parmi les plus poétiques, certains lecteurs aiment « oublier » leur lecture sur un banc, offrant aux promeneurs le livre qui vient de les faire voyager. Autant de possibilités pour un livre de retrouver un second souffle, loin des bibliothèques décoratives.

Et si l'on achetait d'occasion ?

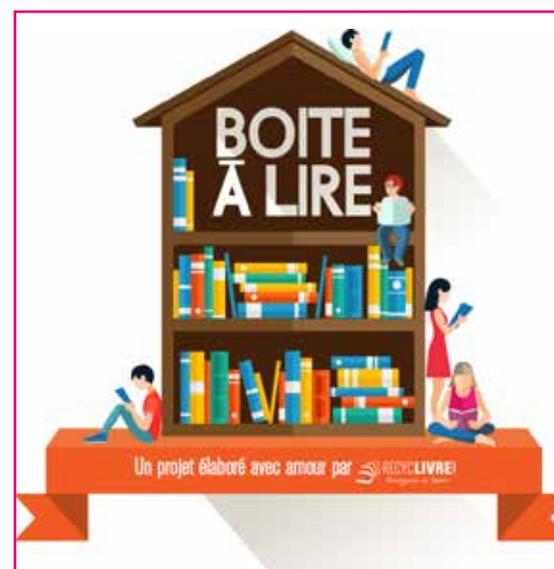
Pourtant, la « happy end » existe pour les livres aussi !

C'est ce que propose Recyclivre, une société française qui offre aux lecteurs la possibilité de donner leurs livres, et d'acheter de nouveaux livres de seconde main !

Il est en effet possible de déposer ses livres dans l'un des nombreux points de collecte installés partout en France, ou encore d'être collectés directement par Recyclivre dans le cas où vous avez plus d'une centaine d'ouvrages à disposition.

Les connaissez-vous ?

Dans les parcs, sur les places publiques, les communes mettent également en place des « **boîtes à lire** », afin que chacun dépose



Recyclivre, c'est aussi une belle occasion de découvrir de nouveaux ouvrages de seconde main.

Près **d'un million de livres** sont ainsi **référéncés** sur le site internet, à des prix attractifs.

De plus, 10% de ces bénéfices sont reversés à une association luttant contre l'illettrisme. Cela représente à ce jour **950 000€** de fonds levés pour le secteur associatif.

Pour découvrir la liste des points de collecte près de chez vous, connectez-vous sur le site www.recyclivre.com.

Ils vécutent relus et eurent beaucoup de lecteurs !



LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !

Si certains n'ont pas encore adopté la « tri-attitude », chez d'autres, l'exercice est déjà bien rodé. Les raisons qui poussent au tri sont multiples, et propres à chacun : une prise de conscience écologique, une impression de bon sens, une volonté d'engagement dans un geste militant.

Tout autant de causes qui font qu'un jour, on réalise qu'il n'est pas (encore) trop tard. Et hop, ni une ni deux, on se met à trier scrupuleusement chaque déchet, afin de le transformer en véritable ressource pour la création d'un nouvel objet.

C'est un fait, **87%** des français déclarent trier leurs déchets.

Lorsqu'on parle de tri, cela concerne plusieurs familles de déchets : nous ne parlerons ici que de déchets dits « ménagers et assimilés », soit les déchets produits par chacun d'entre nous au quotidien, qui, s'ils sont triés, pourront être collectés puis recyclés.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, KÉSAKO ?

Jusqu'à maintenant, avant de jeter un emballage en plastique, toujours cette même question : bac jaune ou marron ? Dilemme parfois cornélien pour certains emballages, qui méritaient pourtant eux aussi leur « happy end », transformés en nouvel objet, loin des flammes de l'incinérateur.

À compter de mai 2019, plus de doute possible, grâce à l'extension des consignes de tri. Une seule et unique consigne à retenir : **tous les emballages et papiers se trient !**



Mais alors, qui sont-ils, ces heureux plastiques qui vont dorénavant pouvoir rejoindre les bouteilles de soda, les flacons de shampooing et autres bidons de lessive : le pot de yaourt

tout d'abord, consommé quotidiennement par la plupart d'entre nous.

En effet, chaque Français consommerait 170 pots par an !

D'autres emballages en plastique sont également concernés par ces nouvelles consignes : le pot de crème fraîche, le pot de rillettes, la barquette de jambon, la barquette de beurre, la boîte d'œufs en plastique, le sac plastique, le film blister, la barquette de polystyrène...

C'est simple : tous les emballages se trient !

LES RÈGLES DU JEU :

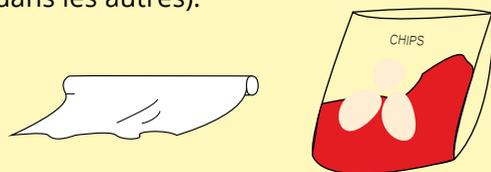
- Pas de sac, que du vrac !

Des déchets enfermés dans un sac plastique seront envoyés à l'incinérateur. Les machines du centre de tri ne peuvent pas ouvrir un sac pour en récupérer les déchets, mêmes recyclables.

- Déchets vidés, pas lavés !

Pas besoin d'un grand nettoyage, mais simplement de vider le contenu des emballages (jus de fruits, yaourt) afin d'être acceptés en centre de tri.

- Pas de déchets imbriqués (Non aux yaourts empilés, ni aux emballages imbriqués les uns dans les autres).



Cette extension des consignes de tri va ainsi permettre de nouveaux débouchés, et devrait également amoindrir le poids des ordures ménagères.

DIS-MOI CE QUE TU TRIES, JE TE DIRAI QUI TU ES...

Ce que l'on sait aujourd'hui du trieur sur le territoire du Syndicat Emeraude, c'est qu'il est bon élève, si l'on fait la comparaison avec l'ensemble de la région francilienne.

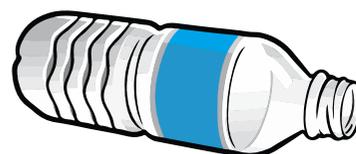
Le chiffre à retenir : 43,7 kg

C'est le poids d'emballages qu'il dépose chaque année dans son bac jaune. C'est **9kg** de plus que la moyenne régionale.

Oui, mais...

C'est très bien, mais il est possible de faire encore mieux ! Un défi qui, de prime abord, peut sembler utopique. Pourtant, **mai 2019 sonne un air de renouveau** dans la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire, puisque de nouveaux emballages vont pouvoir être recyclés.... À condition d'être triés !

Le changement des consignes devrait influencer le geste de tri et augmenter la quantité de déchets d'emballages ménagers collectés dans les bacs jaunes. Parallèlement, le bac des ordures ménagères (marron) devrait s'alléger d'autant.



MISE EN PLACE OPÉRATIONNELLE

Fruit d'un travail mené en collaboration avec les différents prestataires du Syndicat Emeraude, différentes études et travaux ont été nécessaires en amont du projet.

Pour les habitants, ce changement de consignes va influencer le geste de tri et augmenter la quantité de déchets recyclables (bac jaune), mais n'aura aucune conséquence sur la collecte : la fréquence et les dates de collecte restent inchangées !

C'est simple, si un habitant était collecté le mardi matin pour son bac jaune, il continuera de sortir son bac jaune le lundi soir jusqu'à la fin de l'année.

Des études préalables ont démontré que le seul changement des bacs jaunes de 80L par des bacs de 120L suffirait à garantir un bon taux de remplissage. Les foyers qui possèdent un bac de 80L ont reçu un courrier et se verront échanger leur bac entre février et avril.

**Votre bac est trop petit ?
Un doute, une question ?**



**Un numéro dédié est ouvert
01 77 02 22 09**

Pas de changement notable pour les foyers qui possèdent déjà un bac de 120 litres ; un seul objectif commun : **remplir plus ce bac avec les nouveaux déchets acceptés !**

QUID DU RECYCLAGE DE CES « NOUVEAUX » DÉCHETS ?

Une fois collectés, les déchets du bac jaune vont être acheminés jusqu'au centre de tri Paprec, situé au Blanc-Mesnil.

Un dispositif local qui permet, grâce à la présence sur la chaîne de tri de nombreuses machines performantes, de séparer les différentes matières (plastique, carton, papier, métal), qui seront envoyées par la suite dans les usines de recyclage adéquates.

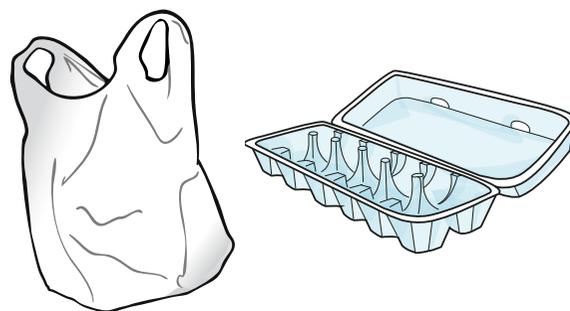
Pour répondre aux nouveaux volumes de plastique attendus, de **nouvelles filières de recyclage** ont ainsi vu le jour.

La matière recyclée sera utilisée pour la confection de bacs de collecte (ceux-là mêmes qui sont distribués pour les habitants du territoire Emeraude), de pare-chocs, ou encore de gaines de protection de câbles électriques,...

Une solution moins énergivore, dans laquelle un déchet est transformé en ressource, puisque valorisé par la création d'un nouvel objet.

Si tout est mis en œuvre pour que ce nouveau gisement de ressources soit recyclé, il faudra en premier lieu qu'il soit trié dans le bac jaune !

C'est la condition d'un cercle vertueux qui fonctionne déjà dans certaines collectivités.



QUE DIT LA LOI ?

Il est nécessaire de rappeler que la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) publiée au Journal Officiel du **18 août 2015**, permet de fixer un cadre en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement.

Pour **93%** des Français, le geste de tri fait partie des premières actions citées comme un geste pour l'environnement.

Un petit geste pour le citoyen qui, à grande échelle, permet non seulement de protéger la planète, en limitant notamment les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau, mais aussi de préserver les ressources naturelles au profit de déchets recyclables, puis recyclés. Une économie circulaire qui place le trieur comme maillon incontestable de ce cercle vertueux.

ENFIN !

Margaux peut trier ses pots de crème fraîche.



À PARTIR DE MAI 2019, tous les emballages et papiers se trient.



VOTRE PARTENAIRE DU TRI
cesttrifacile.fr
Comme eux engagez-vous #cesttrifacile



C'est en ce sens qu'œuvre l'éco-organisme Citeo, en permettant l'accompagnement de **90 collectivités** dans l'extension des consignes de tri depuis 2012.

Le Syndicat Emeraude a répondu en 2018 à un appel d'offres afin que de nouvelles collectivités s'engagent dans le mouvement, et c'est ainsi que l'aventure a commencé.

QUELLE EST LA SUITE ?

À l'horizon 2022, les nouvelles consignes de tri devront être mises en place sur l'ensemble de l'hexagone.

Les habitants du Syndicat Emeraude deviennent en quelque sorte **précurseurs d'un mouvement** voué à se généraliser sur l'ensemble de la France.

NOTE CHIFFRÉE :

Il a été observé sur les territoires déjà engagés avec ces nouvelles consignes de tri un ratio très encourageant.

En effet, un habitant auquel serait donnée la possibilité de trier tous les emballages en plastiques augmenterait de 4kg le poids de sa poubelle jaune.

Une belle perspective pour l'ensemble des 278 000 habitants qui résident sur le territoire du Syndicat Emeraude !

Il ne reste qu'à chacun d'entre nous de mettre en pratique dès à présent les nouvelles consignes de tri. Pots, barquettes, yaourts et autres films en plastique... soyez prêts à être enfin recyclés !

#cesttrifacile
Sur les réseaux sociaux, engagez-vous !

RENCONTRE AVEC...

OLIVIER LE CLECH, DIRECTEUR RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE CITEO

Entreprise française née de la fusion d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio ; Citéo a pour mission de permettre aux entreprises de réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation d'emballages et de papiers, au meilleur coût.



Donnez-nous quelques chiffres sur l'extension des consignes de tri...

Il y a eu une première expérimentation en 2010, en Île-de-France (Département du 77 et 3^{ème} arrondissement de Paris), soit l'équivalent de 3,7 millions d'habitants.

Aujourd'hui, ce sont **15 millions de Français qui sont concernés par cette extension des consignes**. À l'horizon 2022, ces consignes devraient concerner l'ensemble du territoire national.

En quoi cela va impacter les habitants ?

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que cette extension des consignes permet la simplification du geste de tri.

L'objectif est de rendre le geste le plus simple possible : tous les emballages et papiers dans le bac jaune. Ce que l'on souhaite, c'est que le trieur ne se pose plus de question ; attention toutefois à

prendre en compte cette notion d'emballage.

Le jouet en plastique par exemple n'est pas un emballage, il n'ira pas dans le bac jaune. C'est la subtilité qu'il faut bien avoir en tête.

Tous les emballages oui, mais pas tous les plastiques !

On a souvent l'impression que le mot emballage passe au second plan ; pourtant il tient une place essentielle ; sans cette information on passe à côté de quelque chose.

Ce qu'il faut savoir, c'est que 90% de ce qui est déposé dans le bac jaune est recyclé en France.

En triant, chacun permet la création d'emplois non délocalisables, et donc la création d'une économie circulaire. Il faut savoir que cela représente 28 000 emplois en France, ce n'est pas rien !

Cet effet papillon, ce geste de tri que chacun va faire permettra d'**augmenter les gisements de matière**, c'est-à-dire le volume de déchets triés et donc à recycler.

Il faut prendre conscience que ce qui est dans le **bac jaune a une valeur marchande**, qui peut permettre la création de nouveaux objets, mais aussi de nouveaux emplois.

Et cela se fait exclusivement en Île-de-France pour le plastique par exemple, une économie circulaire ultra locale, n'est-ce pas ?

Finalement, ce petit geste de tri est un acte militant, engagé, qui va encourager l'économie circulaire et locale. **Le trieur est un maillon indispensable**, puisque c'est de lui que part tout le processus du recyclage !

Un grand merci à Olivier Le Clech

ENFIN !

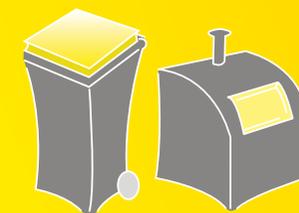
Sofiane peut trier ses barquettes.



À PARTIR DE MAI 2019, tous les emballages et papiers se trient.

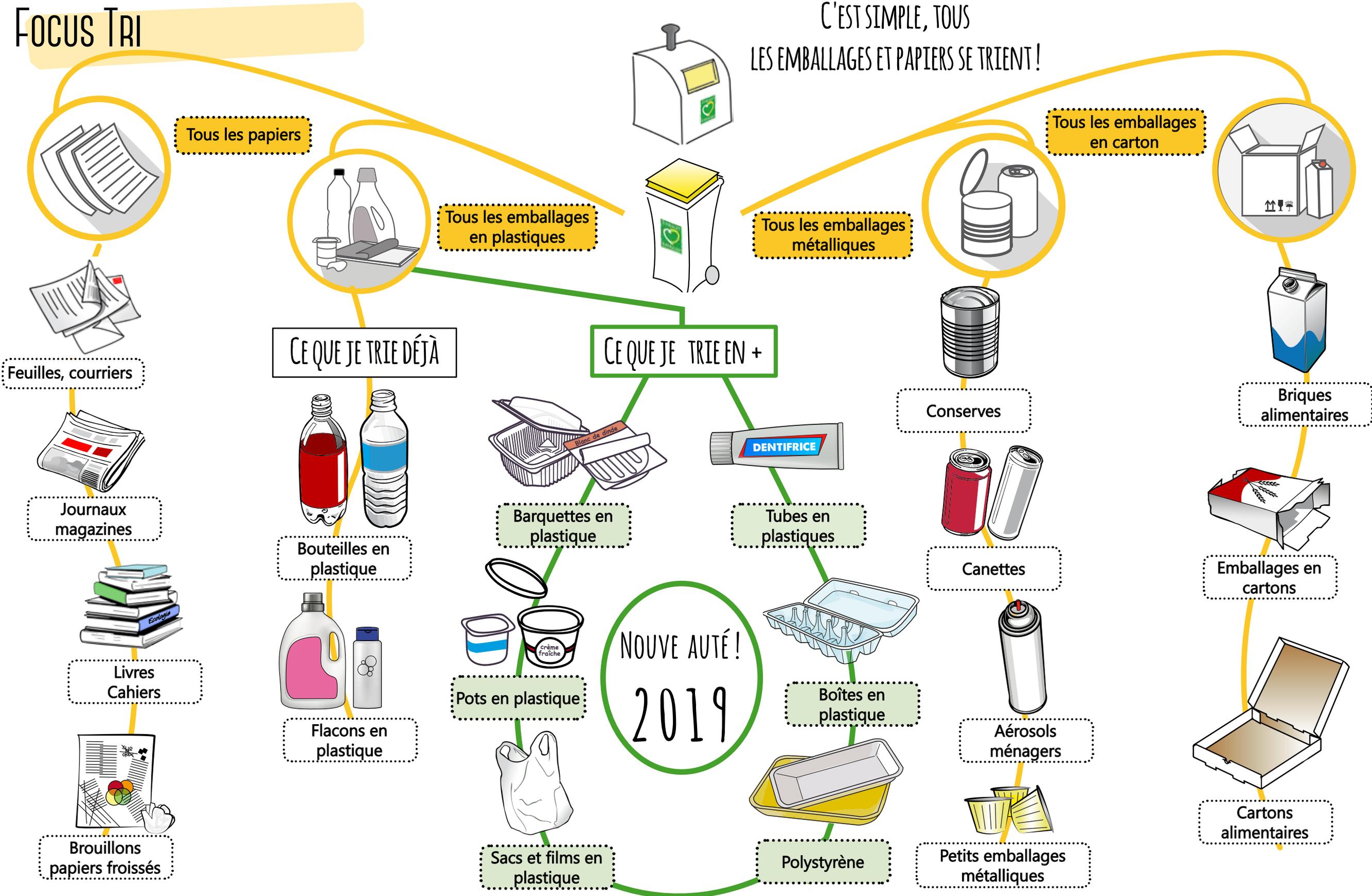


VOTRE PARTENAIRE DU TRI
cesttrifacile.fr
Comme eux engagez-vous **#cesttrifacile**



FOCUS TRI

C'EST SIMPLE, TOUS
LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !





Exposition "Jeu d'enfants"

EXPOSITION ITINÉRANTE

Cette exposition est proposée en prêt à tout établissement public du territoire qui en fait la demande auprès du Syndicat Emeraude.

**SENSIBILISER PAR L'IMAGE,
UN JEU D'ENFANTS**

comesyndicat-eneraude.com ou au 01 34 11 92 90